



Montreuil, le 11 février 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Déclaration liminaire des élus de la CAPN C « Agents Techniques »

BILAN ÉVALUATION 2013 ET RÉPARTITION DES DOTATIONS CAPITAL MOIS 2014 CAP du 4 février 2014

Le contenu des vœux présidentiels et de la conférence de presse du 14 janvier ont malheureusement confirmé les analyses effectuées depuis plusieurs mois par le syndicat CGT Finances Publiques. Le gouvernement assume pleinement ses choix, sa politique !

- ▶ déréglementation du code du travail avec l'ANI offrant plus de flexibilité au patronat pour licencier, diminuer les salaires et augmenter les durées de travail sans aucune contrepartie ;
- ▶ allongement de la durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein et baisse du niveau des pensions ;
- ▶ confirmation des orientations prises en matière de politiques publiques notamment dans le cadre de la RGPP continuée sous le label « MAP » ;
- ▶ attaque au pouvoir d'achat du monde du travail et des retraités (gel du barème de l'impôt sur le revenu pendant 2 ans, mesures coercitives, gel du point d'indice pour les fonctionnaires...).

Tous ces actes sont des signes « d'allégeance » en direction des puissances de l'argent directement responsables de la situation de crise subie par la France et les autres pays d'Europe.

Enfin, le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République offre un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales pour les entreprises.

Le chef de l'Etat passe un accord sans engagement avec le MEDEF et demande aux organisations syndicales de dire ce qui pourrait être sauvé en matière sociale ! Cela n'est pas acceptable ! En ouvrant des chantiers parallèles, sous injonction du MEDEF, il ne permet pas une réflexion globale sur le sens des politiques publiques et de leur financement par l'impôt !

Ce non sens ne peut que renforcer nos craintes sur l'avenir des missions de la DGFIP et des agents qui les exercent.

Avec le pacte de responsabilité, le transfert du financement de la politique familiale des entreprises vers le budget de l'Etat est une attaque de grande ampleur contre la protection sociale. Il remet en cause le socle de la protection sociale issu du Conseil National de la Résistance, son financement par le travail, et accentue encore la fiscalisation des prestations sociales.

Comment ne pas évoquer la conjugaison de cette mesure avec la baisse de la dépense publique d'au moins 50 milliards d'euros en trois ans. Cette baisse historique s'inscrit dans la politique d'austérité qui est contre-productive en matière de relance économique, de progrès social et de cohésion sociale.

Baisser encore les dépenses publiques, c'est dégrader le service public et réduire les capacités d'intervention publique. Les services publics sont un bien commun et un élément de solidarité.

Ils ont démontré leur efficacité en matière de développement économique et leur rôle d'amortisseur social pendant la crise. Il faut au contraire les consolider, et augmenter leurs moyens d'action.

C'est pourquoi, la CGT appelle l'ensemble des salariés du privé et du public à se mobiliser le 6 février prochain contre les politiques d'austérité, pour l'abandon de la MAP, l'arrêt de la démarche stratégique et à des actions sur les lieux de travail afin de porter d'autres exigences en matière de pouvoir d'achat, d'emploi et de conditions de vie au travail, de choix budgétaires.

Concernant cette CAP, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

En 2013, la suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instaure entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.

Cette nouvelle réforme introduit un premier niveau de recours obligatoire auprès d'une autorité dite hiérarchique avant toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire.

Un agent qui n'introduit pas de recours auprès de l'autorité hiérarchique se voit refusé toute possibilité d'appel en CAP.

Le recours hiérarchique empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur la réserve de manière totalement arbitraire et discrétionnaire.

C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus.

C'est la remise en cause du paritarisme et nous le condamnons fermement !

Concernant cette CAP, cette année 41 directions n'ont pas utilisé tout leur contingentement, ce qui nous permet de souligner une fois de plus les inégalités et les injustices entre les agents d'une direction à l'autre.

15 directions n'ont pas de réduction de 2 mois. : ALPES DE HAUTES PROVENCES, CANTAL, EURE ET LOIRE, HAUTE LOIRE, HAUTE PYRENEES, TERRITOIRE DE BELFORT, MAYOTTE, DVNI, DNVSF, DNEF, DGE.

Le reliquat 2013 est particulièrement important puisqu'il s'élève à 86 mois soit près de 10% de l'effectif à évaluer en échelon variable.

Près d'1/3 des directions ont estimé qu'au titre de l'évaluation 2013, elles avaient trop de réductions d'ancienneté à distribuer, ce qui remet aussi en cause le principe de 70% d'agents majorés dans un corps.

Les élus de la CGT Finances Publiques dénoncent fermement cette dérive et insiste pour que cela ne se reproduise pas.